

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 MAI 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Monsieur David CORBIN.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**1 - DEUXIEME APPEL A PROJETS POCTEFA – DEUXIEME PHASE – ESPACE
JACQUAIRE 3.0**

Madame Aracéli ETCHENIQUE expose que, par délibération en date du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal d'Oloron Sainte-Marie a validé l'engagement de la Commune d'Oloron Sainte-Marie dans le projet Espace Jacquaire 3.0. Cet engagement portait sur la première phase du deuxième appel à projets Poctefa pour la période 2014-2020.

Pour rappel, le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays.

Le projet porté par les villes d'Estella, de Jaca et d'Oloron Sainte-Marie porte sur l'Axe 3 du programme : promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales.

Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique du programme dit de valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il ambitionne de créer un espace jacquaire, tant à l'aide d'outils numériques, avec la mise en place de la numérisation de documents, qu'au niveau d'interventions concrètes sur les territoires. En effet, il a été prévu l'aménagement d'espaces dédiés à la consultation de documents, à l'accueil de colloques, à l'orientation des pèlerins et à la présentation d'œuvres d'art. Par ailleurs, le projet vise à contribuer au développement d'une nouvelle offre culturelle.

Par un courrier en date du 19 avril 2017, la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées) - autorité de gestion - a notifié l'acceptation du projet Espace jacquaire 3.0 dans le cadre de la première phase de l'appel à projets, à la Commune d'Estella, chef de file du projet.

En vue du dépôt d'un dossier de candidature conjoint avec les villes d'Estella et de Jaca pour la deuxième phase de l'appel à projets, la Commune d'Oloron Sainte-Marie doit notamment formaliser son partenariat en signant une convention de partenariat et confirmer son engagement financier dans une lettre.

La date limite de la décision de programmation par le Comité de Programmation est de six mois à compter de la date limite de dépôt des candidatures pour la seconde phase.

Le montant global du projet de coopération est de 1 346 700 € TTC, Le montant prévisionnel de l'action de la Commune d'Oloron Sainte-Marie s'élève à 419 700 € et se décompose comme suit :

Postes de dépense	Montant
Préparation du projet	6 000 €
Espace de conférence	100 000 €
Projet d'animation culturelle et artistique urbaine	150 000 €
Numérisation	7 700 €
Aide à la création d'objets touristiques	56 000 €
Création de revue/ guide scientifique	6 000 €
Organisation de colloque	30 000 €
Gestion administrative	44 000 €
Communication interne et externe	20 000 €
TOTAL	419 700 €

Le projet comprend à la fois des dépenses exprimées en Hors Taxes pour l'investissement et des dépenses de fonctionnement exprimées Toutes Taxes Comprises.

Le montant de subvention est estimé à **272 805 € (65%)**.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2016,

Vu la notification de la CTP du 19 avril 2017 permettant aux communes d'Estella, de Jaca et d'Oloron Sainte-Marie de déposer un dossier de demande de subvention pour la deuxième phase de l'Appel à Projet du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre,

Vu le texte officiel du deuxième appel à projets du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre,

Considérant l'importance de renforcer les liens d'amitiés avec les villes espagnoles d'Estella et de Jaca par un travail coopératif autour du patrimoine jacquaire commun,

Considérant l'intérêt de valoriser la voie d'Arles en termes d'attractivité communale,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la commune au programme Interreg V-A Espagne – France - Andorre Espace pour le projet Espace jacquaire 3.0 sur la période 2018-2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ce dossier et, notamment, la convention de partenariat à conclure avec les villes d'Estella et de Jaca et la lettre d'engagement financier annexées à ce rapport,
- **SOLLICITE** des aides à hauteur de 65% des dépenses engagées, soit 272 805 € d'aides prévisionnelles,
- **DIT** que la réalisation des opérations programmées se fera sous réserve de l'obtention de l'aide Interreg et après le 1^{er} janvier 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter d'autres financements potentiels pour ce projet,
- **PRECISE** qu'en cas d'obtention de nouvelles subventions, l'autorité de gestion sera informée de l'évolution du plan de financement.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 mai 2017.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 30/05/2017



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/05/2017